DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-21 : Mise à jour du tableau des effectifs au 01 août 2026.

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 juillet 2026.

La convocation du conseil d'administration a été adressée le 2 juillet 2026.

Le nombre des membres en exercice : 17

Présents : 15
Absents : 02
Représentés :0
Total des votes : 15

La Présidente,

COMMUNE DE SALAZIE CCAS

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 juillet 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Salazie s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Sidoleine PAPAYA, Présidente de droit du CCAS.

Présents : Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN, Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND

Absents : Mr Landry HOAREAU, Mme Fany LEBRETON

Absents excusés représentés :

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le.....22 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-21-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

Conformément au Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prenant en considération l'affaire précédente, le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

GRADE	CAT.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Temps non complet	Temps complet	Fonctionnaire	Contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	0	1	0	0
Rédacteur principal 1ère cl	B	0	2	0	0
Rédacteur principal 2ème cl	B	0	2	0	0
Rédacteur	B	0	2	0	0
Adjoint administratif pr 1ère cla	C	0	2	0	0
Adjoint administratif pr 2ème cla	C	0	2	0	0
Adjoint Administratif	C	0	7	3	1
Sous-total II		**0**	**18**	**3**	**1**
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	1	01	0	01
Sous-total II		**1**	**01**	**0**	**01**
		19		**05**	

Le Conseil d'administration :

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les délibérations du Conseil d'administration en date du 16 juillet 2026 portant création de plusieurs emplois permanents ;
Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte de ces créations ;

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-21-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Décide :

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité 15 voix pour :**

Article 1 : D'adopter le tableau des emplois permanents ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 août 2026.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget principal.

Article 3 : D'autoriser la présidente ou son représentant dûment habilité à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Ghislaine BONHOMME

Pour copie conforme,
La Présidente,

COMMUNE DE SALAZIE CCAS

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-21-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026